

Sécurité alimentaire : comment les collectivités locales agissent concrètement

dans le Gâtinais montargois

Catherine Corby-Guénée Vice-présidente à l'agriculture et l'alimentation durables au PÉTR Gâtinais montargois

Garantir l'accès à une alimentation de qualité pour tous, tout en renforçant l'autonomie alimentaire du territoire, est un défi majeur pour nos collectivités locales. Au PÉTR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Gâtinais montargois, ce défi prend une forme concrète grâce à notre Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Initiés par le Programme National pour l'Alimentation (PNA), les PAT, soutenus par l'État, visent à construire des systèmes alimentaires locaux et durables en partenariat avec les collectivités, producteurs, entreprises et citoyens.

Le PAT : un programme territorial au service de l'alimentation durable

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Gâtinais montargois est bien plus qu'un outil. Il constitue une feuille de route pour mettre en œuvre une alimentation locale, durable et accessible.

Lancé en 2022, le PAT du Gâtinais montargois se distingue par son approche collaborative associant acteurs publics et privés. Il s'articule autour de plusieurs axes majeurs répondant à des enjeux globaux, tout en s'adaptant aux réalités locales :

1. **Éducation et sensibilisation au bien-manger** : campagnes de communication pour promouvoir des habitudes alimentaires saines, ateliers auprès des citoyens.
2. **Accessibilité sociale à l'alimentation locale et de qualité** : mise en place de dispositifs tels que des épiceries solidaires et réflexion collective avec les structures concernées.
3. **Restauration collective responsable** : accompagnement les cantines scolaires dans le respect de la loi EGAlim, les achats locaux et les pratiques durables plus généralement.
4. **Pratiques agricoles durables** : développement de filières, promotion des exploitations vertueuses, valorisation des produits locaux.
5. **Soutien à l'agriculture locale** : préservation des terres agricoles, valoriser les métiers de l'agriculture et de l'alimentation, facilitation des transmissions et installations.
6. **Animation et pérennisation du PAT** : création d'une gouvernance dynamique pour coordonner les actions et évaluer les résultats.

Ce plan d'actions a été coconstruit au premier semestre 2024 grâce à une démarche participative mobilisant élus, techniciens, agriculteurs, associations et citoyens. Il s'inscrit en cohérence avec d'autres politiques menées par le PÉTR dans les domaines de la santé, de l'eau et du climat.

- **Lien avec la santé** : les actions du PAT visent à améliorer l'équilibre nutritionnel et à favoriser l'accès à une alimentation saine, des objectifs alignés avec ceux du Contrat Local de Santé (CLS), notamment dans la lutte contre les inégalités alimentaires.
- **Lien avec l'eau** : la promotion de pratiques agricoles durables contribue à préserver la qualité et la quantité des ressources en eau, enjeu majeur pour le territoire. Les Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC) répondent précisément à ces enjeux de protection de la ressource en eau et peuvent travailler de concert avec les PAT.
- **Lien avec le climat** : en soutenant les circuits courts et l'agroécologie, le PAT aide à réduire l'empreinte carbone des systèmes alimentaires et à renforcer la résilience face aux aléas climatiques. Les actions

du PAT s'inscrivent dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), dorénavant lié au SCoT devenant SCoT-AEC.

Cette transversalité permet de multiplier les impacts positifs des actions entreprises, tout en répondant aux défis globaux par des solutions locales adaptées aux spécificités du territoire. Le PAT est ainsi un exemple concret de la manière dont les collectivités locales peuvent jouer un rôle clé pour construire un avenir durable et solidaire.

Les collectivités : un levier d'action potentiel

Les collectivités locales, par leur proximité avec les habitants et les acteurs économiques, peuvent jouer un rôle essentiel dans la structuration des politiques alimentaires. Elles disposent de plusieurs leviers pour agir efficacement sur ce sujet :

1. **Planification territoriale** Les collectivités locales pourraient contribuer à la planification territoriale, notamment via les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Ces outils permettraient de préserver les terres agricoles et de faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs.
2. **Accompagnement des acteurs locaux** Les communes et EPCI peuvent être accompagnés par le PETER afin de faire tendre leur restauration collective vers une alimentation plus locale et durable. Un groupe de travail avec 11 structures dont 10 communes est aujourd'hui constitué et engagé dans la démarche Mon Restau Responsable avec un soutien technique de l'animateur du PAT pendant 2 ans.
3. **Sensibilisation et mobilisation citoyenne** Les collectivités peuvent soutenir des événements locaux tels que des marchés de producteurs et proposer à leurs concitoyens des ateliers participatifs. Ces initiatives aideraient les citoyens à mieux comprendre les enjeux de l'alimentation durable et à modifier leurs comportements alimentaires. Un catalogue d'animations proposées par le PAT sera disponible en début d'année 2025.
4. **Solidarité alimentaire** Pour répondre à l'enjeu social que représente l'accès à une alimentation de qualité, les collectivités peuvent soutenir ou initier des projets comme des épiceries solidaires ou des jardins partagés. Ces actions contribueraient à réduire l'insécurité alimentaire tout en renforçant le lien social au sein des territoires.

Un engagement collectif pour un avenir durable

Loin d'être isolée, l'action du PETER s'inscrit dans une dynamique nationale, en partenariat avec d'autres collectivités et acteurs institutionnels. Ce travail en réseau, notamment départemental et régional, permet de mutualiser les bonnes pratiques et de porter des projets ambitieux, adaptés aux spécificités de chaque territoire.



En résumé, la sécurité alimentaire est un enjeu global qui trouve des réponses locales. Les collectivités, avec des outils comme le PAT, démontrent qu'il est possible d'agir concrètement pour une alimentation durable et solidaire. Ces initiatives renforcent non seulement la résilience alimentaire, mais également le lien entre les habitants, les producteurs, et les élus, créant ainsi un territoire plus fort, plus juste et plus uni.

Retrouvez les producteurs locaux du Gâtinais montargois sur :

www.lesproducteursgatinais.com

Pour contacter l'animatrice du Projet Alimentaire Territorial : Amandine CHANDELIER
06 03 56 79 80 – projet.alimentaire@gatinaismontargois.com